

Fiche-action 8 : Coopération

LEADER 2014-2020	<i>Gal du Pays du Calais</i>	
ACTION	N°8	Coopération
SOUS-MESURE	19.3 : Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du GAL	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant ou notification.	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
a) Priorités ciblées		
<p>Priorités ciblées du PDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'activités et/ou reprise de petites entreprises permettant le maintien ou la création d'emplois en fonction des besoins et potentiels économiques du territoire et au confortement de l'économie de proximité (SAP, tourisme de proximité, économie sociale et solidaire, artisanat, commerce,...) - Le développement des économies circulaires et de la fonctionnalité en s'appuyant sur la mobilisation des ressources locales, et prenant en compte les principes du développement durable et de la transition énergétique ; - La promotion et le développement d'une alimentation de qualité, de la triple performance au niveau de l'ensemble de la filière alimentaire ; <p>Priorités régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir de façon équilibrée, durable et solidaire le développement de l'activité locale et la création d'emploi - Maintenir la qualité de vie des habitants de la Région Nord Pas de Calais - Permettre un accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) sur l'ensemble du territoire régional et quelles que soient les activités. - Répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises, favoriser la complémentarité des modes de transport, tout en répondant aux exigences environnementales 		
b) Constat à partir du diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> - Des synergies ville-campagne peu développées : Le Pays du Calais constitue un bassin de vie, au sens où les habitants ont accès à la majorité des services et équipements qui leur sont utiles pour la vie courante. Ainsi, les flux existent naturellement que ce soit pour les achats quotidiens, l'accès à la scolarité, les soins... Toutefois, trop peu de synergies existent entre les politiques des collectivités urbaines et celles des espaces ruraux. Le Calais reste marqué par les dichotomies stériles avec bien trop d'acteurs qui ne perçoivent pas la proximité de l'Agglomération de Calais comme un levier de développement. Il manque à ce stade une véritable culture commune de territoire, même si depuis plusieurs années les initiatives du Pays ont enclenché un début de rapprochement qu'il convient de consolider. Plusieurs thématiques sont identifiées pour faciliter ces rapprochements : l'alimentaire, la culture, le tourisme... Mais les synergies dès lors que l'on prend soin d'innover, d'inventer peuvent s'établir dans chaque domaine. - Un potentiel touristique sous-exploité : Le Calais est de par sa position géographique un territoire touristique où affluent touristes du Nord de la France et des pays voisins (Britanniques, Belges, Allemands, Néerlandais). L'offre est particulièrement diversifiée, compte des richesses patrimoniales et naturelles. Ainsi tourisme balnéaire, patrimonial, historique sont autant de thématiques couvertes. Sans avoir d'équipements ou d'événementiels parmi les plus fréquentés, on note cependant une pluralité de fêtes et autres événementiels, avec en territoire rural de nombreuses initiatives impulsées par les offices de tourisme. Cependant, le territoire a des difficultés à garder les visiteurs qui souvent « passent » par la ville centre ou se contentent de suivre les principales infrastructures. Ainsi, il est nécessaire de créer une offre touristique 		

capable de maintenir le vivier de touristes et visiteurs présents sur le territoire pour générer de l'activité économique et aussi renforcer la destination « Calaisis ».

- **Des initiatives associatives et culturelles nombreuses mais peu lisibles** : sur le Pays du Calaisis de nombreuses associations œuvrent pour dynamiser la vie rurale et créer du lien entre les personnes. En effet, le tissu associatif et culturel est riche sur le territoire notamment autour des questions de l'alimentation, du bien-être, de la valorisation des produits locaux mais aussi de la pratique culturelle et artistique. Le bénévolat est fort au cœur des associations qui sans cela auraient des difficultés à se maintenir. Cependant, nous pouvons constater un manque d'engagement des citoyens dans leur vie locale et un problème de mobilisation des jeunes pour être le relais d'associatifs investis. Un manque de lisibilité et de visibilité sur ce qui est fait en la matière sur le Calaisis est aussi perçu : à la fois entre les structures elles-mêmes et entre les structures et les collectivités. En effet, même si des coopérations inter-associatives existent, elles sont peu nombreuses, la plupart d'entre elles travaillent « dans leur bulle » en faisant fi des travaux d'autres structures.

- **Une diversification agricole peu développée** : des activités agro-rurales issues notamment de la diversification, de l'innovation et liées à la production alimentaire se développent sur le Calaisis. Elles sont une évolution positive participant au renouvellement des modes de développement rural vers une activité économique répondant aux demandes des consommateurs (proximité, qualité, innovation) et liée aux qualités intrinsèques du territoire (donc plus difficilement délocalisables). Ces activités agro-rurales et celles qui gravitent autour sont multisectorielles et touchent donc divers domaines de développement : économique, environnemental, social, touristique, culturel,...mais aussi de public : enfants, scolaires, adultes, personnes âgées, personnes en difficultés,...

- Cependant, il est à noter que concernant le potentiel agricole dont bénéficie le Calaisis, sa valeur ajoutée ne reste pas sur le territoire. En effet, les grandes exploitations exportent souvent leurs productions bien au-delà.

c) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

- Créer une dynamique culturelle, artistique et touristique à l'échelle des Pays du Calaisis/Boulonnais/Montreuillois
- Créer des partenariats à l'échelle nationale et internationale sur le domaine alimentaire
- Développer l'attractivité des territoires

Objectifs opérationnels :

- Créer de nouvelles activités culturelles et de loisirs
- Proposer une offre « littorale » sur la thématique Sport/loisirs/nature
- Développer la filière alimentaire grâce aux initiatives extérieures

d) Effets attendus

- Montée en puissance des acteurs culturels et diversification de l'offre culturelle
- Retombées économiques par un rayonnement touristique accru
- Structuration de la filière alimentaire
- Amélioration de la visibilité du territoire
- Développement de bonnes pratiques mises en place ailleurs notamment sur la filière alimentaire

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Liste des opérations :

Mise en œuvre d'actions communes avec d'autres territoires de projet, à deux niveaux :

- Par une coopération interterritoriale autour de la promotion et le développement touristique et culturel et de la question alimentaire et des circuits courts

- Par une coopération transnationale sur la thématique de l'alimentation locale, le développement des circuits courts et également du développement touristique du Pays du Calaisis

Afin d'accompagner le développement d'actions de coopération, le territoire souhaite accompagner des :

- Actions de mutualisation des moyens de communication
- Échanges de pratiques et de connaissances
- Actions matérielles et immatérielles communes
- Voyages d'études

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

Mode d'attribution :

Appel à projets permanent avec au minimum 3 réunions annuelles du comité de programmation

4. BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires éligibles :

- Syndicat Mixte du Pays du Calaisis

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Critères d'éligibilité :

- Le projet devra répondre à au moins un des enjeux visés par la stratégie locale de développement économique et/ou de la stratégie Pays

6. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPÉRATIONS

Critères de sélection :

- Impact géographique : nombre de communes et d'EPCI concernés
- Dimension collective et mise en réseaux des partenaires, acteurs locaux et/ou des habitants du Calaisis (hors seul partenariat financier)
- Impact sur l'utilisation et la valorisation des ressources locales
- Création et/ou maintien des emplois
- Degré d'innovation inhérent au projet (cf la définition inscrite dans la note spécifique)
- Mutualisation des moyens humains, financiers et matériels
- Pérennité de l'action

7. DEPENSES ELIGIBLES

Fonctionnement :

- **Frais de personnel liés à l'opération**

- Frais salariaux (salaires, charges, primes et indemnités justifiés par un contrat de travail)
- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration au réel ou sur la base du barème en vigueur

- **Coûts indirects liés à l'opération :** taux forfaitaire de 15% sur les frais de personnel directs éligibles à l'article 68 du règlement UR n°1303/2013

(Coûts qui ne sont pas ou ne peuvent pas être liés directement à une activité particulière.. Ces coûts peuvent comprendre les dépenses administratives, pour lesquelles il est difficile de déterminer avec précision la somme attribuable à une activité particulière (les dépenses administratives et de personnel habituelles, telles que les frais de gestion, de recrutement, de comptabilité et de nettoyage, les frais de téléphone, d'eau, d'électricité, fournitures de bureau).

Organisation d'événements, de réunions, de séminaires, de journées thématiques, de formations :

- **Frais directement liés à l'opération :** location de salle, de transport collectif (bus), de matériel de sono, de mobilier intérieur et extérieur, frais de réception, accompagnement et interventions d'experts et d'animateurs, frais d'interprétariat

- **Organisation de formations** : coûts pédagogiques, rémunération d'intervenants, location de salle

Investissement immatériel :

- **Prestations externes :**
 - Études, évaluation, conseil, diagnostic, expertise, ingénierie, étude préalable (d'opportunité et/ou de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre
 - Recours à un organisme de formation pour les ateliers formation et de sensibilisation
- **Acquisition de logiciels informatique et acquisition de brevets, licences**
- **Prestations externes : Communication**
 - Conception et pose de signalétique (plaques, panneaux et affiches)
 - Publications et éditions : conception, impression, diffusion et réalisation, frais de traduction
 - Conception et actualisation de supports multimédia, applications mobiles, géolocalisation, systèmes d'informations géographiques
 - Annonces et insertions, e-mailing, publipostage

Investissement matériel :

- **Achat de matériel et d'équipements répondant aux enjeux fixés**
- **Travaux**
 - Frais de construction, rénovation (hors mise aux normes réglementaires) ou d'extension de biens immobiliers (y compris frais de démolition lorsqu'ils sont nécessaires à la réalisation du projet)
 - Aménagements extérieurs : travaux paysagers, mobiliers urbains, signalisation et signalétique
 - Aménagements intérieurs et mobiliers intérieurs
- **Acquisition de biens immobiliers** : acquisition de biens immeubles
- **Services** : crédit-bail immobilier et mobilier / locations immobilières et mobilières à la charge du porteur de projet. La prise en charge se fera au profit du preneur, dans la limite de 4 (quatre) ans maximum et à hauteur de 50% du coût du crédit-bail.

Opérations exclues :

- Matériel d'occasion
- Matériel de renouvellement, d'entretien courant
- Auto-construction
- Auto-facturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même (temps de travail du bénéficiaire non justifiable)
- Mise aux normes réglementaires
- Acquisition de terrains

8. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux de cofinancement du FEADER : 70%

Taux maximum d'aide publique : 100 % pour les opérateurs publics avec apport minimal de 20 % et 80% pour les opérateurs privés.

Pour être recevable à un financement FEADER LEADER le **coût minimum total** du projet sera :

- De 7000 € pour un projet porté par un opérateur privé ;
- De 10 000 € pour un projet porté par un opérateur public.

Plancher d'aides :

S'agissant des projets de coopération entre GAL le montant minimum de FEADER LEADER est fixé à 5000 €.

Plafond d'aides FEADER par projet :

Pour de l'investissement : 30 000 € HT sauf études et prestations de service : plafond de 15 000 € HT

Pour le fonctionnement : 15 000 € HT

9. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS**Régime d'aides :**

Application du règlement « de minimis » : aides attribuées dans la limite de 200 000 euros sur 3 ans, sous réserve du respect des conditions du règlement R (CE) de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 CE du Traité CE aux aides de minimis et sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission

Ligne de partage avec les autres fonds européens.

IEJ

Axe 2.A.1 : Proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET.

FEDER/FSE : Axe 4 : Accroître la capacité du Nord-pas-de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.

Objectif 5.1 : Garantir la protection des populations en priorité celles du Littoral et des zones basses notamment en wateringues, en privilégiant les solutions de protection biodiversitaires et en adaptant l'usage du foncier.

Le GAL finance des projets locaux d'un montant total HT inférieur à 1 million d'euros

10. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Suivi

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure :

Sondage auprès des populations autochtones et touristes.

Questions évaluatives :

- De nouveaux partenariats ont-ils été développés ?
- La visibilité du territoire a-t-elle été améliorée ?
- En quoi l'offre touristique « littorale » a-t-elle permis de développer l'attractivité du Calais ?

Indicateurs :

- Nombre d'emplois créés et maintenus
- Visites sur site
- Nombre de partenaires associés
- Formations réalisées et nombre de participants
- Statistiques de fréquentation des sites
- Chiffre d'affaires des professionnels
- Nombre de manifestations créées ou renforcées
- % de consommation locale

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	5
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	13 000 €
Réalisation	Montant moyen de dépense publique	30 000 €
Résultats	Nombre d'emplois créés, maintenus	2
Résultats	Pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures	10 %

b) Plan de financement

COUT TOTAL DU PROJET		DÉPENSES PUBLIQUES			DÉPENSES PRIVEES
En €	150 000 €	FEADER : 68 000 €	CPN : 29 000 €	Autres CPN : 53 000 €	
En %	100 %	70 %	30 %		
En %	100 %	45 %	20 %	35 %	
Région, EPCI, Département, État					